

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5510

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FAKHOUR

Abdelilah

Date de naissance : 16/06/1964

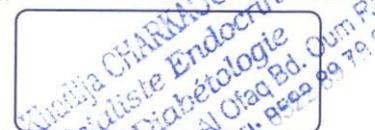
Adresse : 28 Lotissement Haj Fateh S AL OULFA

Tél. : 0663218284

Total des frais engagés : 5594,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 06/02/2021

Nom et prénom du malade : M. N. K. BENI

Age : 55 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

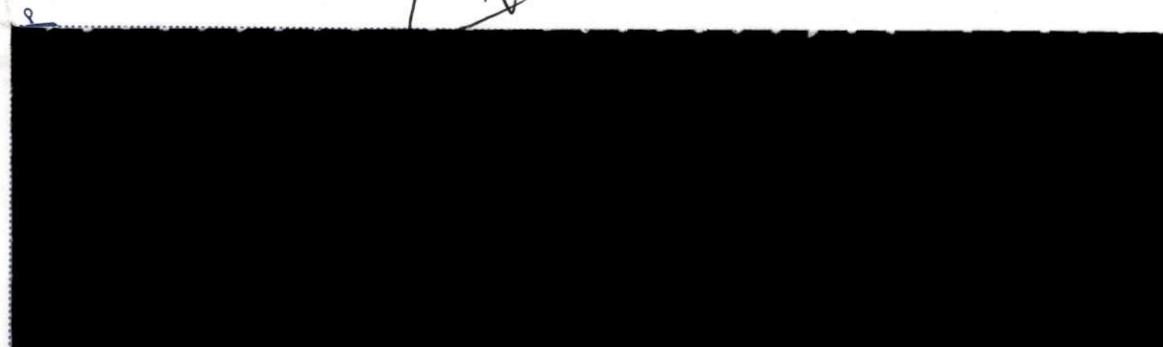
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 12/02/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/02/2024		2300,00	Dr. Alaa Chikhalia Spécialiste Endocrinien Diabetologie et Al Otag Bd. 100 0522 97 10 04	Dr. Alaa Chikhalia Spécialiste Endocrinien Diabetologie et Al Otag Bd. 100 0522 97 10 04

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
092030261	06/02/24	5294,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la na

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire

Dr Khadija CHERKAOUI ZAHOUANI

ENDOCRINOLOGIE - DIABÉTOLOGIE OBÉSITÉ - NUTRITION

Ex Médecin Chef du Centre Régional de Diabétologie

Sur rendez-vous

Casablanca, le :

PARBOUH.

Thermodynamics

111,00 x 9

Thermodynamics

6

ملجهوی

کری

دیة

ب و

١٣٩

PPV 111.00 DH
UT AV 10 2025

PPV 111.00 DH

PPV 111.00 DH

LO 1
11445860.3
UT AV 10 2025
PPV 111.00 DH

PPV 777.00 DH

Lot D594586D.3
U744 10/2025
PPV 711.00 DH

P.P.V: 393,00 DH.
Distribué par MSD MAROC.
AMM N°: 121/14/DMP/21/NRQ

PPV:393,00 DH.
Distribué par MSD MAROC.
AMM N°: 12144/OMP/21/NRQ

○
Sōanoli-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
In sebaā Casablanca
antus 100U/ml. in b65 sty
P.P.V : 744.00 DH

Ganofl-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Im sétia à Casablanca
antus 100U/ml, inj b5 sty
P.V : 1744,00 Dh

100, Résidence Al Ofok Bd. Oum Rabii - Oulfa - Hay Hassania Casablanca Sur Rendez vous

الهاتف: 35 60 89 31 06 - GSM: 06 31 89 34 - Tel: 05 42 89 79 34 - إقامة الأفق سارع أم الزيج - الأستاذ: د. مطر العبيدي

$$54,000 \times 2$$

21,00 X2 100,00
Maria CHARLES
Spéciale Endocrinologie
133 Résidence IV Ctaq Bd. Oum Rabia
Dakar - Casa "Talib" 0522 99 70 91

5294,30

Age 6

LOT 23242 PER 11/2026
PPV 21.00 DH

OT:23242 PER:11/2026
PPV:21.00 DH

208,00

208.00

208,00

908,100

